

Département de la Creuse

Arrondissement d'Aubusson

COMMUNE DE FELLETIN

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Liberté Égalité Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°MA-DEL-2025-51 en date du 20 septembre 2025

Travaux au gymnase

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt septembre à 12h00, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Felletin, dûment convoqués par le Maire, par courrier électronique du 16 septembre 2025, se sont réunis sous la présidence de M. Olivier CAGNON, à la salle du Conseil, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. CAGNON Olivier, Mme FOURNET Marie-Hélène, M. ROULET Alain, Mme NICOUX Renée, M. VANONI Dominique, Mme DAVID Séverine, M. ESTERELLAS Philippe, Mme LABARRE Jacqueline, Mme SEIGNOL Michelle, M. RIMBAUD Didier, Mme FERRON Céline, M. COLLIN Philippe, Mme TERRADE Corinne, M. MONDON Arnaud.

Étaient absents avec pouvoir :

Mme CAILLE-PRADELLE Nadège donne pouvoir à Mme NICOUX Renée.

M. RACAUD Julien donne pouvoir à M. CAGNON Olivier.

Mme CARNET Gaëlle donne pouvoir à Mme FOURNET Marie-Hélène.

Étaient absents :

Mme TINDILLIER Béatrice et M. LEFAURE Philippe.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVID Séverine.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a eu un caractère public conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présentation de Dominique VANONI

VU la délibération en date du 26 mai 2025 par laquelle le Conseil Municipal a validé la réalisation de travaux au gymnase et autoriser la consultation des entreprises pour affiner le coût de ce projet ;

VU la délibération en date du 9 septembre 2025 par laquelle le Conseil Municipal a validé des devis pour des travaux urgents sur le sol et au niveau de l'électricité ;

CONSIDERANT que suite au démarrage des travaux du sol, ces derniers doivent être adaptés ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

VALIDE le plan de financement suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Nature	Montant	Type de sub (+ taux)	Montant
Réfection sol	64 740,00 €	Département de la Creuse (20%)	22 837,83 €
Coloration sol, traçage et protection	31 528,73 €	Agence Nationale du Sport (50%)	57 094,57 €
Electricité	17 920,40 €	Autofinancement de la commune (30%)	34 256,74 €
TOTAL	114 189,13 €	TOTAL	114 189,13 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis correspondants ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,

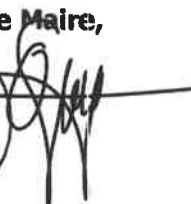
Résultat du vote

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
14	17	14	14	0	3

Abstentions : M. COLLIN Philippe, Mme TERRADE Corinne, M. MONDON Arnaud

LE MAIRE certifie que :

- Conformément à l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cet acte est exécutoire de plein droit compte-tenu de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans l'arrondissement,
- Cet extrait est conforme au registre des délibérations où sont portées les signatures.

Le Maire,

Olivier CAGNON

Département de la Creuse

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Arrondissement d'Aubusson

Liberté Égalité Fraternité

COMMUNE DE FELLETIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°MA-DEL-2025-52 en date du 20 septembre 2025

Décision Modificative n°3 du Budget Principal

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt septembre à 12h00, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Felletin, dûment convoqués par le Maire, par courrier électronique du 16 septembre 2025, se sont réunis sous la présidence de M. Olivier CAGNON, à la salle du Conseil, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. CAGNON Olivier, Mme FOURNET Marie-Hélène, M. ROULET Alain, Mme NICOUX Renée, M. VANONI Dominique, Mme DAVID Séverine, M. ESTERELLAS Philippe Mme LABARRE Jacqueline, Mme SEIGNOL Michelle, M. RIMBAUD Didier, Mme FERRON Céline, M. COLLIN Philippe, Mme TERRADE Corinne, M. MONDON Arnaud.

Étaient absents avec pouvoir :

Mme CAILLE-PRADELLE Nadège donne pouvoir à Mme NICOUX Renée.

M. RACAUD Julien donne pouvoir à M. CAGNON Olivier.

Mme CARNET Gaëlle donne pouvoir à Mme FOURNET Marie-Hélène.

Étaient absents :

Mme TINDILLIER Béatrice et M. LEFAURE Philippe.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DAVID Séverine.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a eu un caractère public conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présentation de Dominique VANONI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L1612-2 et suivants concernant l'adoption du budget des collectivités territoriales ;

Accusé de réception en préfecture
023-212307904-20250920-MA-DEL-2025-52-DE
Date de télétransmission : 21/09/2025
Date de réception préfecture : 21/09/2025

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2025 approuvant le Budget prévisionnel 2025 ;

CONSIDERANT qu'en raison de la modification des travaux réalisés au gymnase par rapport à ce qui était prévu lors des délibérations du 8 septembre 2025, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la décision budgétaire modificative n°3 suivante :

Article	Budget avant DM	DM3	Budget après DM
SECTION DE FONCTIONNEMENT/ Dépenses – Diminution de crédits			
Article 615221 – Entretien et réparations de bâtiments publics	100 000,00 €	- 50 000,00 €	50 000,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT/ Dépenses – Augmentation de crédits			
Article 023 - Virement à la section d'investissement	94 146,34 €	+ 50 000,00 €	144 146,34 €
SECTION D'INVESTISSEMENT / Dépenses – Augmentation de crédits			
Article 231 – Opération 297 (gymnase)	90 000,00 €	+ 50 000,00 €	140 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT / Recettes – Augmentation de crédits			
Article 021 Virement de la section de fonctionnement	94 146,34 €	+ 50 000,00 €	144 146,34 €

AUTORISE Monsieur le Maire à passer les écritures correspondantes.

Ainsi fait et délibéré,

Résultat du vote

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
14	17	14	14	0	3

Abstentions : M. COLLIN Philippe, Mme TERRADE Corinne, M. MONDON Arnaud

LE MAIRE certifie que :

- Conformément à l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cet acte est exécutoire de plein droit compte-tenu de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans l'arrondissement,
- Cet extrait est conforme au registre des délibérations où sont portées les signatures.



Le Maire

Olivier CAGNON